



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

**[Mardi 13 octobre 2020]**

Date de la convocation

7 octobre 2020

Date d'affichage

14 octobre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 1

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Christel PALISAbsents :**N° 171/ 2020**

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

**OBJET DE DELIBERATION : Création d'emplois permanents**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 février 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-2 et 34 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Madame le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins de service nécessitent la création d'emplois permanents selon le tableau récapitulatif, ci-joint :

**Création d'emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade	Temps de travail
1	patrimoine	Agent(e) de médiation culturelle	Adjoint du patrimoine	TC
2	Espaces verts	Agent(e) des espaces verts	Adjoint technique	TC
1	Piscine municipale	Agent(e) technique piscine	Adjoint technique	TC

**Madame le Maire propose à l'assemblée :**

La création des emplois permanents repris dans le tableau ci-dessus.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut et majoré défini, en fonction des grades indiqués précédemment.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer au tableau des effectifs les emplois permanents mentionnés plus haut, à intitulé de poste, grade et temps de travail tels qu'indiqués ci-dessus. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 14 octobre 2020

